



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 8 octobre 2020 (18h30)  
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	44 + 1
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	02/10/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Damien BAYLE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Assia BAÏBEN-MEZGUELIDI (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Catherine MICHALON), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-343 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - AVENANT N°2  
CONVENTION DE MUTUALISATION**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du transfert de compétences opéré en 2009 au profit de l'intercommunalité, la Ville d'Annonay avait souhaité privilégier une organisation hiérarchisée et mutualisée, décrite par un organigramme répondant aux projets communautaires et respectant l'identité communale.

Cet organigramme est aujourd'hui commun aux quatre entités juridiques distinctes que constituent la Ville, son CCAS, la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo avec son CIAS et traduit, depuis son origine, une volonté de mise en commun de moyens et de compétences permettant ainsi une gestion de projet plus transversale.

Corollaire indispensable à la déclinaison de cet organigramme, la convention de mutualisation clarifie, quant à elle, les responsabilités respectives et assure une transparence dans le partage des charges, grâce à des critères objectifs et vérifiables. Cette convention est donc amenée à évoluer dans le temps pour permettre un juste partage des charges.

A ce titre, un certain nombre d'ajustements sont nécessaires pour prendre en compte les évolutions de l'organigramme intervenus en 2019, et d'intégrer ces évolutions au titre de l'année 2020 :

**Intégration d'un poste d'Annonay Rhône Agglo** : Chargé de mission juridique, à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, avec les quotités suivantes : 45% Ville / 5% CCAS / 5% CIAS.

**Intégration de 2 postes de la Ville d'Annonay** :

- Chef d'équipe nettoyage, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, avec la quotité suivante : 50% Annonay Rhône Agglo
- Assistant CAF pôle Développement Humain, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec la quotité suivante : 50% Annonay Rhône Agglo

**Suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et au regard du transfert de compétences, de la mutualisation relative à la direction de l'eau et de l'assainissement.** Les agents étant désormais tous rattachés aux régies de l'eau et de l'assainissement d'Annonay Rhône Agglo.

Il est donc proposé de réviser la convention de mutualisation et d'approuver la nouvelle convention annexée à la présente délibération.

Il convient de rappeler, par ailleurs, que le bilan de la mutualisation et de la mise en application de cette convention s'avère très positif. L'expérience menée depuis 10 ans est reconnue comme pionnière et à permis, notamment au travers d'un organigramme des services unique, un haut degré de mutualisation entre les différentes collectivités du bassin.

**VU** l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des services mutualisés

**VU** l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de remboursement des services mutualisés

**VU** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

**VU** l'avis du Comité Technique,

## DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'avenant à la convention de mutualisation telle que proposée en annexe de la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le :  
Affiché le :  
Transmis en sous-préfecture le :  
Identifiant télétransmission :

Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône le	
15 OCT. 2020	
:	15/10/20
:	15/10/20
15 OCT. 2020	

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET





# **Avenant n°2 à la convention de mutualisation de moyens et services**

**Entre**

**La Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo**, Château de la Lombardière, 07 430 DAVEZIEUX (Ardèche), représentée par Monsieur Simon PLENET, son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2019,

**La Commune d'Annonay**, Hôtel de Ville, BP 133, 07104 ANNONAY Cedex (Ardèche), représentée par Madame Antoinette SCHERER, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2019,

**Le Centre intercommunal d'action sociale d'Annonay Rhône Agglo (CIAS)**, Château de la Lombardière, 07 430 DAVEZIEUX (Ardèche), représenté par Monsieur Simon PLENET, son Président agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du 27 juin 2019,

**Et**

**Le Centre communal d'action sociale d'Annonay (CCAS)**, 3 rue des fossés du champ, BP 80, 07100 ANNONAY (Ardèche), représenté par Madame Antoinette SCHERER, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du 20 juin 2019,

---

Par délibérations du Conseil communautaire du 03 avril 2018, du Conseil municipal du 30 avril 2018, du Conseil d'administration du CIAS du 05 avril 2018 et du Conseil d'administration du CCAS du 10 avril 2018, les parties ont approuvé la nouvelle convention de mutualisation.

L'objet du présent avenant, pris en application des articles 16 et 17 de la convention de mutualisation, est de faire coïncider la convention de mutualisation avec les évolutions de l'organisation de chacune des structures, afin de maintenir un mécanisme de refacturation au plus proche de la mutualisation effective.

Le présent avenant modifie exclusivement le périmètre des postes mutualisés (nature et nombre des postes, clés de mutualisation), c'est-à-dire les articles 5 à 9 de la convention de mutualisation. Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Il est dès lors convenu ce qui suit :**

## **Article unique :**

Les articles 5 à 9 de la convention de mutualisation sont remplacés par les articles suivants :

### **« Article 5 : Pôle Développement et attractivité du Territoire**

#### **Moyens Communaux mis à disposition de l'Agglomération**

<b>Services mis à disposition</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Clef mise à disposition</b>
Chef de Pôle	Sans objet	
Cellule administrative et financière	1	50 %
Assistante Chef de Pôle	Sans objet	
Chef de projet Rives de Faya	Sans objet	
Chef de projet Action cœur de Ville	Sans objet	
Gestionnaire ADS	Sans objet	

#### **Moyens Communautaires mis à la disposition de la Ville d'Annonay**

<b>Services mis à disposition</b>	<b>Nombre d'agents</b>	<b>Clef mise à disposition</b>
Chef de Pôle	1	50 %
Cellule administrative et financière	Sans objet	
Assistante Chef de Pôle	1	50 %
Chef de projet Rives de Faya	1	50%
Chef de projet Action cœur de Ville	1	50%
Gestionnaire ADS	1	50%

## **Article 6 : Pôle Développement Humain**

#### **Moyens Communaux mis à disposition de l'Agglomération**

<b>Services mis à disposition</b>	<b>Nombre d'agents</b>	<b>Clef mise à disposition</b>
Chef de Pôle	1	50 %
Assistante Chef de Pôle	1	50 %
Cellule administrative et financière		
• Responsable CAF	1	50 %
• Assistant CAF – à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2019	1	50%
DIRECTION DE LA CULTURE		
• Directeur de la Culture	Sans objet	
• Assistante	Sans objet	
• Secrétariat	Sans objet	
• Chargé de diffusion	Sans objet	
• Evénementiel	Sans objet	
• Archives		
o Chef du service	1	50%
o Agent	1	30%

Direction des Sports <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur des Sports</li> <li>• Assistante</li> <li>• Coordination des ETAPS</li> <li>• Gymnases (coordination /évènements sportifs)</li> <li>• Maintenance des équipements sportifs</li> </ul>	Sans objet 1 Sans objet 2 14	50 %  15 % 15%
Service Nettoyage <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de Service</li> <li>• <b>Chef d'équipe – à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019</b></li> <li>• Agents</li> </ul>	1 1 15	50 % 50 % 30 %
Politique de la ville <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de Service</li> <li>• Assistante Sport et politique de la ville</li> </ul>	1 1	15% 30%

#### Moyens Communautaires mis à la disposition de la Ville d'Annonay

Services mis à disposition	Nombre d'agents	Clef mise à disposition
Chef de Pôle	Sans objet	
Assistante Chef de Pôle	Sans objet	
Cellule administrative et financière	Sans objet	
Direction de la Culture <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur de la Culture</li> <li>• Assistante</li> <li>• Secrétariat</li> <li>• Chargé de diffusion Evénementiel</li> <li>• Archives               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Chef du service</li> <li>◦ Agent</li> </ul> </li> </ul>	1 1 1 1 1 Sans objet 1	30 % 30 % 80 % 10% 50 % 70%
Direction des Sports <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur des Sports</li> <li>• Assistante</li> <li>• Coordination des ETAPS</li> <li>• Gymnases (coordination et évènements sportifs)</li> <li>• Maintenance des équipements sportifs</li> </ul>	1 Sans objet 1 Sans objet Sans objet	50 % 20 %
Service Nettoyage <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de Service</li> <li>• Assistante Sport et politique de la ville</li> <li>• Agents</li> </ul>	Sans objet Sans objet 13	70 %
Politique de la ville <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de Service</li> </ul>	Sans objet	

## Article 7 : Pôle Environnement et Cadre De Vie

### **Moyens Communaux mis à disposition de l'Agglomération**

<b>Services mis à disposition</b>	<b>Nombre d'agent</b>	<b>Clef mise à disposition</b>
Chef de Pôle	1	50 %
Assistante Chef de Pôle	1	50 %
Secrétariat des services	1	50 %
Cellule administrative et financière	1	50 %
DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI		
▪ Directeur	1	30 %
▪ Techniciens	5	30 %
▪ Chef de service ateliers	1	5 %
▪ Assistante ateliers	1	5 %
▪ Agents de l'équipe ateliers bâtiments	1	20 %
CHARGÉ D'OPÉRATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	1	40 %
DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC		
▪ Directeur	1	30 %
▪ Agents techniques	3	30 %

### **Moyens Communautaires mis à la disposition de la Ville d'Annonay**

<b>Services mis à disposition</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Clef de mise à disposition</b>
Chef de Pôle	Sans objet	
Assistante Chef de Pôle	Sans objet	
Secrétariat des services	Sans objet	
Cellule administrative et financière	Sans objet	
DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI		
▪ Directeur	Sans objet	
▪ Techniciens	Sans objet	
▪ Chef de service ateliers	Sans objet	
▪ Assistante ateliers	Sans objet	
▪ Agents de l'équipe ateliers bâtiment	Sans objet	
CHARGÉ D'OPÉRATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	Sans objet	
DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC		
▪ Directeur	Sans objet	
▪ Agents techniques	Sans objet	

## Article 8 : Pôle Ressources

### Mises à disposition de moyens entre la Ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo, le CCAS et le CIAS

Services mis à disposition	Post	Ville d'Annonay	Annonay Rhône Agglo	CCAS d'Annonay	CIAS d'Annonay Rhône Agglo
Directeur général adjoint	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Assistant du DGA	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
Chargé de mission Administratif numérique	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
Chargé de mission culture de la ressource	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
<b>Direction des finances</b>					
▪ Directeur	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Directeur adjoint	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Agents	5	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Agents	2	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
<b>Direction des systèmes d'information</b>					
▪ Directeur	1	Employeur	45%	5%	5%
▪ Assistant	1	Employeur	45%	5%	5%
▪ Agents	4	Employeur	23%	2%	7%
<b>Direction des ressources humaines et du dialogue social</b>					
▪ Directeur	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Directeur adjoint	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Conseiller prévention	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Gestionnaire instances et affaires médicales	1	Employeur	40%	Sans objet	Sans objet
▪ Secrétariat	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Service Carrière/paie	3	Employeur	40%	Sans objet	Sans objet
▪ Service Emploi-Formation	3	Employeur	20%	5%	20%
<b>Direction de la commande publique</b>					
▪ Directeur	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Agents commande publique	3	Employeur	48%	2%	2%
▪ Agents magasin	3	Employeur	25%	Sans objet	Sans objet
▪ Agent garage	1	Employeur	15%	Sans objet	Sans objet
<b>Direction Administration générale et population</b>					
▪ Directrice	1	Employeur	20%	Sans objet	Sans objet
▪ Chef du service Administration générale	1	Employeur	25%	Sans objet	Sans objet
▪ Agents Administration générale (accueil/standard)	4	Employeur	30%	Sans objet	Sans objet
▪ Agents Administration générale (accueil/standard)	2	70%	Employeur	Sans objet	Sans objet
▪ Vaguemestre	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet

<b>Service Affaires juridiques et assurances</b>					
▪ Chef du service	1	45%	Employeur	5%	5%
▪ Chargé de mission – à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2019	1	<b>Employeur</b>	<b>45%</b>	<b>5%</b>	<b>5%</b>
▪ Agents	2	Employeur	45%	5%	5%
<b>Service des Assemblées</b>					
▪ Agent	1	Employeur	10%	Sans objet	Sans objet
▪ Agent	1	10%	Employeur	Sans objet	Sans objet

### Article 9 : services et directions « hors pôle »

#### Moyens Communaux mis à disposition de l'Agglomération

Services mis à disposition	Nombre de postes	Clef de mise à disposition
Directeur Général des Services	Sans objet	
Assistant du Directeur Général des Services	1	50 %

#### Moyens Communautaires mis à la disposition de la Ville d'Annonay

Services mis à disposition	Nombre d'agents	Clef de mise à disposition
Directeur Général des Services	1	50 %
Assistant du Directeur Général des Services	Sans objet	

»

Établi en quatre exemplaires originaux, le

Pour la Commune d'Annonay,  
Le Maire

Pour Annonay Rhône Agglo  
Le Président,

Pour le CCAS d'Annonay,  
Le Président

Pour le CIAS d'Annonay Rhône  
Agglo  
Le Président,

